

C.A.P. : TERTIAIRE

Dominante :

Code spécialité :

Épreuve : **Environnement Économique et Juridique**Durée : **30 min**

Centre d'écrit

Session : **2001.**

NOM et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

Griffe du correcteur

C.A.P. : TERTIAIRE

Dominante :

Épreuve : **Environnement Économique et Juridique**Session : **2001**N° de sujet **00-232**Folio **1 / 4****L'utilisation de la calculatrice est autorisée****1^{ère} PARTIE****ÉPREUVE JURIDIQUE****DOCUMENT 1**

Il avait donné « des taloches » à un notaire qui aurait insulté sa compagne

3 mois de prison avec sursis pour Mr Lapière

Le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné hier Mr Lapière à une peine de 3 mois de prison avec sursis et 10000 F d'amende pour « violences volontaires ». Le substitut du procureur de la République avait requis à son encontre une peine de trois mois de prison avec sursis et 50000 F d'amende. Mr Lapière devra en outre verser 30 000 F de dommages et intérêts à sa victime et 8762 F à la caisse d'assurance-maladie des Hauts-de-Seine.

Le 17 février 1999, Mr Lapière avait fait irruption dans une agence immobilière de Montrouge (Hauts-de-Seine) pour obtenir des excuses d'un architecte

qui aurait insulté sa compagne et craché en sa direction la veille.

Le ton était vite monté entre Mr Lapière, 38 ans, et Mr Prayssac, 45 ans. Ce dernier avait reçu deux coups de poing au visage qui lui avaient occasionné un arrêt de travail de 15 jours.

A la barre, Mr Lapière a expliqué qu'il était venu demander des excuses écrites à Mr Prayssac.

Pour venger sa compagne, il avait à son tour craché sur le notaire avant de lui porter des coups, préférant le terme de « taloches » à celui de coups de poing employé par la victime. Il a indiqué s'être emporté quand Mr Prayssac avait

« dans une phrase mi arabe mi français » expliqué que sa femme « ameutait tout le quartier », minimisant les menaces de mort qu'il aurait proférées à l'adresse de l'architecte.

C'est un banal problème de circulation qui est à l'origine du différend. Le 16 janvier dernier en fin d'après midi, la compagne de Mr Lapière conduisait leur petite fille à l'hôpital quand elle avait été bloquée dans une rue de Montrouge par un camion de livraison. S'impatientant, elle avait longuement klaxonné, provoquant la colère d'un riverain, Mr Prayssac, qui était sorti pour lui demander d'arrêter.

**D'après un article de
La Voix du Nord mars 99**

Ne rien écrire

dans la partie barrée

00 – 232 Folio 2 / 4

Après avoir pris connaissances du **document 1**, et à partir de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1) De quelle juridiction s'agit-il ?

- Pénale
- Civile
- Administrative

2) Devant quel tribunal a été jugée l'affaire ?

3) Quelles sont les parties en présence ?

- la victime :

- l'accusé :

4) Quelles condamnations le tribunal a-t-il prononcé à l'encontre de l'accusé ?

-

-

-

-

Ne rien écrire

dans la partie barrée

00 – 232 Folio 3 / 4

2^{ème} PARTIE

ÉPREUVE ÉCONOMIQUE

DOCUMENT 2

Fruits et légumes : du producteur au consommateur

Radiographie du prix d'un cageot
de 6 choux-fleurs

Le producteur

Il estime qu'à
moins de 2,70 F
pièce sa production
n'est pas rentable



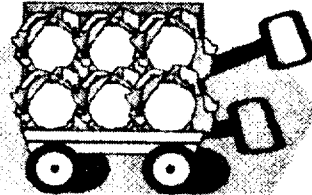
9F

soit 1,50F
pièce



L'expéditeur

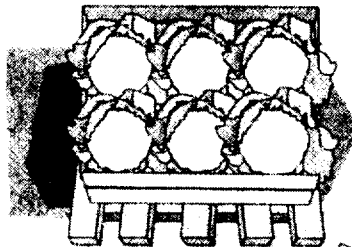
9 F pour
conditionner
5 F pour transporter



23F

Le grossiste

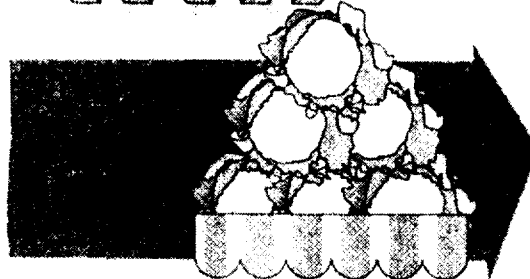
Sa marge
oscille entre
10 et 20 %



26,50F

Le détaillant

Sa marge intègre
6,6 % de taxes
et de risques
de perte



45F

soit 7,50F
pièce

Ne rien écrire

dans la partie barrée

00 – 232 Folio 4 / 4

A partir du **document 2** et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- 1) Quel est le prix de revient d'un cageot de 6 choux fleurs pour le grossiste ?

- 2) Quel est le prix de vente d'un cageot de 6 choux fleurs au consommateur ?

- 3) Pour quelle raison le prix de 6 choux fleurs passe de 9 francs à 23 francs entre le producteur et l'expéditeur ?

- 4) Quel est le montant de la marge du grossiste pour un cageot de 6 choux-fleurs ?

CORRIGÉ

N° question	Corrigé	Code	Exigences	Barème
	<u>1^{ère} partie : initiation juridique</u>			
1°	juridiction pénale	B	Juridiction pénale car affaire jugée au tribunal correctionnel	2
2°	Tribunal correctionnel de Nanterre	A	Tribunal concerné	2
3°	victime : M. PRAYSSAC Accusé : M. LAPIÈRE	A	Pas de confusion entre accusé et victime	2 (1+1)
4°	-3 mois de prison avec sursis -10 000 F d'amende -30000 F de dommages et intérêts à sa victime - 8762 F de dommages à la caisse d'assurance-maladie	C	Pas de confusion entre la réquisition du procureur et la décision du juge	4
	<u>2^{ème} partie : initiation économique</u>			
1°	23 francs	A	Prix de revient grossiste : 23 F	2
2°	45 francs	A	Prix de vente au consommateur : 45 F	2
3°	le conditionnement pour le transport	C	Retrouver les 2 éléments	4 (2+2)
4°	marge grossiste : 26,50 – 23=3,50 francs	C		2

C.A.P.

Spécialité : **TERTIAIRE
CORRIGÉ**

Code Spécialité :

Durée :
30 min

Session
2001

Épreuve : **ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE**

N° Sujet : **00-232**

Coefficient:

Folio
1 / 1